

DECISION N° 2023-43

Procédures adaptées relatives à des prestations de service et d'animation pour les maisons de quartier pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Direction Cohésion Citoyenne

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire

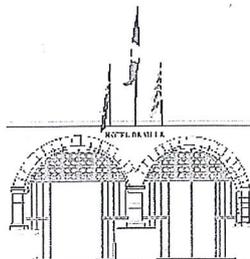
Considérant qu'au terme de consultations organisées selon la Procédure Adaptée en application des articles : L2123.1 et R2123.1-3° du Code de la Commande Publique (CCP), il convient de conclure des marches pour les activités indiquées ci-dessous couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et présentées dans les annexes *Notes de traçabilité – Actes d'engagement et Devis*.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De retenir, après analyse, dans le cadre des animations des maisons de quartier pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, les prestations de service présentées ci-après, pour un montant total de 8 105 euros TTC :

1 / Atelier sophrologie par Chloé Thomas, Constance Yoga, 24 avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan, pour un montant de **480 euros TTC** pour la Maison de quartier Centre historique Rose Gimenez. Séances dispensées entre le 13/9 et le 13/12 (hors vacances scolaires) pour un groupe de 8 personnes.



2/ Activité parentalité par Caroline Frank Emergence, 32 rue des Cordeliers, 44190 Clisson, pour un montant de **450 euros TTC** pour la Maison de quartier Haut-Vernet. Ces ateliers, organisés en septembre, en octobre et en novembre pour un groupe de 15 personnes, ludiques et intuitifs autour de l'anatomie, des sens, par l'observation et le toucher permettent d'appivoiser les perceptions corporelles et émotionnelles pour mieux rentrer en interaction avec les autres, se respecter et respecter les autres.

3/ Gymnastiques douce et dynamique par Sandra Fernandez, Baila Sandra, 1 rue du Stade, 66600 Salses-le-Château, pour un montant de **880 euros TTC** pour la Maison de quartier La Diagonale du Vernet. Séances organisées entre le 19/9 et le 15/12 (sauf vacances scolaires) pour un groupe de 20 personnes.

4/ Via Ferrata par Sableo, Thierry Rocque, 5 avenue Gaston Vila, 66720 Tautavel, pour un montant de **560 euros TTC** pour la Maison de quartier La Diagonale du Vernet. Atelier d'escalade prévu pour 24 personnes le 24 octobre à Saint-Paul de Fenouillet sur le site de via ferrata du Fenouillèdes.

5/ Bain de forêt par l'association Sours, CIEM Les Isards, 66360 Py, pour un de montant **300 euros TTC** pour la Maison de quartier Mailloles. C'est une journée de découverte sensorielle dans la nature prévue le 3 novembre : découvrir le biotope, la faune, la flore afin de renforcer le lien parents / enfants, éveiller leur curiosité, leur ouverture sur le monde dans la réserve naturelle de Py, avec atelier thématique autour de l'automne, pour un groupe de 26 personnes.

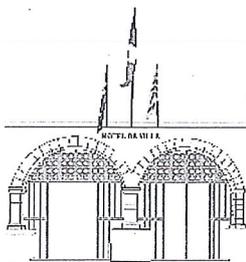
6/ Atelier cuisine diététique par Marlène Gomez-Castanier, diététicienne nutritionniste, 2 rue Jacques de Lacretelle, 66100 Perpignan, pour un montant de **870 euros TTC** pour la Maison de quartier Nouveau Logis Les Pins. Ateliers « manger sain pour trois fois rien » dans le cadre de la sensibilisation à la prévention santé organisés en novembre et en décembre pour un groupe de 6 personnes.

7/ Atelier bien-être parents et enfants par Chloé Thomas, Constance Yoga, 24 avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan, pour un montant de **360 euros TTC** pour la Maison de quartier Nouveau Logis Les Pins. Ateliers de bien-être, de relaxation et de répit parental organisés entre le 16/11 et le 16/12 pour un groupe de 10 personnes.

8/ Cours de guitare (apprentissage d'un instrument de musique) par l'association Cuerdas Vivas, 15 rue Pierre Jonquères d'Oriola, 66450 Pollestre, pour un montant de **400 euros TTC** pour la Maison de Saint-Gaudérique Firmin Bauby. Huit cours organisés en novembre et en décembre pour un groupe de 6 personnes.

9/ Atelier éveil (baby gym) par Solidarité Pyrénées, HPS Formation, association Mireille Bonet, Pôle développement, Mireille Bonnet, 1650 avenue Julien Panchot, 66000 Perpignan, pour un montant de **320 euros TTC** pour la Maison de quartier Saint-Martin. Ces ateliers, organisés du 22 septembre au 15 décembre pour un groupe de 10 personnes, favorisent et créent des liens d'attachement entre les mères et leurs enfants à travers la baby gym.

10/ Activités parents / enfants autour de la peinture par l'artiste peintre Mandala,



4 rue du Gargal, 66430 Bompas, pour la Maison de quartier Haut-Vernet. Groupes de 15 personnes le 16 novembre 2022 pour un montant de **125 euros TTC**.

11/ Animation d'activité équestre par l'écurie Au p'tit trot, lieu-dit La Colominette, 66430 Bompas, pour la Maison de quartier Haut-Vernet. Groupes de 15 personnes le 25 octobre 2022. Pour un montant de **300 euros TTC**.

12/ Activité sportive (gymnastique) par l'éducatrice Vanessa Olive, 2 rue Jordi Cabonel i Tries, résidence Le Carignan, appartement 112, 66000 Perpignan, pour les adultes inscrits à la Maison de quartier Centre historique. Séances en septembre, octobre et novembre 2022 pour un groupe de 20 personnes, pour un montant de **760 euros TTC**.

13/ Animation d'ateliers d'apprentissage ludique à destination d'un public parents / enfants, du 12 janvier au 29 juin pour un groupe de 6 personnes, par l'association Les Francas, association départementale des P.-O. 3 avenue de Belfort, 66000 Perpignan, pour un montant de **2 300 euros TTC**. Aux moyen de différents supports (jeux de mots croisés réalisés en équipe, lecture de contes animés..., ces ateliers permettent de trouver la meilleure approche pour susciter et éveiller la curiosité et renforcer le lien parents/enfants tout en pratiquant la langue française.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **17 JAN. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230117-166414-AU-1-1

Accusé reçu le : **17 JAN. 2023**

Affiché le : **17 JAN. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

